

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires
Service de l'économie agricole et forestière
Unité forêt – filière bois

Tulle, le 05 avril 2019

Affaire suivie par : Jean-François Libouroux

☎ 06 75 25 13 02

jean-francois.libouroux@correze.gouv.fr

Nos références: 019-2018-7003

CPV SUN 40
Monsieur Denis Bouzon
Chef de projet
17 avenue Saint Hubert
33610 CESTAS

Objet : Autorisation de défrichement – PV de reconnaissance de terrain

Monsieur,

Par demande reçue le 5 septembre 2018 à la direction départementale des territoires (DDT), vous sollicitez une autorisation de défrichement pour une surface de bois de 05ha 78a 94ca, sis sur le territoire de la commune de Treignac.

Vous trouverez ci-joint copie du procès-verbal de la reconnaissance des terrains qui a eu lieu le 19 mars 2019.

Conformément à l'article R341-5 du code forestier, vous disposez d'un délai de 15 jours à réception de ce courrier pour formuler les observations que vous jugerez nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

P/ le directeur,
p/le chef du service économie agricole et forestière,
le chef d'unité forêt filière bois

Jean-Guillaume CODECCO

